



LES BÉNÉFICIAIRES

■ **Salariés des entreprises du secteur privé non agricole**, quelles que soient leur ancienneté et la nature du contrat de travail, y compris retraités depuis moins de 5 ans (les préretraités sont assimilés aux salariés).

■ **Jeunes de moins de 30 ans :**

- en formation professionnelle (en alternance, contrat d'apprentissage, professionnalisation, ...)
- en recherche d'emploi
- en situation d'emploi y compris le secteur agricole et les fonctionnaires non titulaires
- étudiants boursiers d'Etat
- étudiants en situation d'emploi justifiant :
 - d'un CDD d'une durée minimale de trois mois en cours au moment de la demande,
 - ou d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée minimale de trois mois au cours des 6 derniers mois précédant la demande,
 - ou d'une convention de stage d'au moins trois mois en cours au moment de la demande.

■ Jeunes non émancipés ou mineurs sous tutelle en structures collectives uniquement (résidence sociale ou logement foyer).

LES OPÉRATIONS FINANÇABLES

■ Logement à usage de résidence principale appartenant à un bailleur social, à l'exclusion des SCI familiales, et faisant l'objet d'une convention APL ou d'une convention signée avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat).

LES CONDITIONS

- La demande doit être effectuée **au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux.**
- Le bénéficiaire ayant déjà obtenu une AVANCE ou une GARANTIE LOCA-PASS® pour un logement précédent peut présenter une nouvelle demande à condition d'avoir soldé ses engagements.

Non cumul, sur un même logement, avec une autre GARANTIE LOCA-PASS®, une garantie de même nature accordée par le FSL ou une GRL® (garantie des risques locatifs).

LES CARACTÉRISTIQUES

- Engagement de caution pris auprès du bailleur pour une durée de trois ans ou pour la durée initiale du bail si celle-ci est inférieure à trois ans, à compter de la date de prise d'effet du bail.
- Prise en charge de 9 mensualités de loyers et charges locatives (ou redevances en structure collective), à l'exclusion des frais annexes aux impayés et d'indemnités d'occupation, nettes d'aides au logement, plafonnées à 2000€ par mensualité garantie.
- Mise en jeu de la garantie sur demande du bailleur après mise en demeure adressée restée infructueuse.
- Remboursement sous forme de prêt sans intérêt par le bénéficiaire de l'avance réalisée par le CIL ATLANTIQUE sur une durée maximale de trois ans.

NOS AGENCES COMMERCIALES

AGENCE DE NANTES :

6, rue La Fayette - B.P. 61415
44014 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 20 13 50

AGENCE DE SAINT NAZAIRE :

66, rue du Général de Gaulle
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 28 54 01 50

AGENCE DE LA ROCHE SUR YON :

13, rue du Maréchal Joffre
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 36 91 91

AGENCE DE VANNES :

49, boulevard de la Paix
56000 Vannes
Tél. 02 97 47 50 50

AGENCE DE LORIENT :

17, boulevard Leclerc
56325 LORIENT CEDEX
Tél. 02 97 35 08 00

AGENCE DE PONTIVY :

9, rue de Rivoli
56300 PONTIVY
Tél. 02 97 79 15 05

AGENCE DE QUIMPER :

6, rue René Madec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 91 31

AGENCE DE CHOLET :

43, avenue Gambetta - BP 50604
49306 CHOLET CEDEX
Tél. 02 41 71 33 60

AGENCE DE REDON :

5, rue Saint-Nicolas - BP 70127
35601 REDON
Tél. 02 99 72 55 00

AGENCE DE LAVAL :

22 rue Royallieu - BP0929
53009 LAVAL Cedex
Tél. 02 43 67 38 83

AGENCE DE MAYENNE :

50 Place des Halles
53100 MAYENNE
Tél. 02 43 32 10 90

AGENCE DE CHÂTEAU-GONTIER :

18 Place Paul Doumer
53200 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. 02 43 07 22 55

LOCATAIRES

Offre de logements locatifs :

- dans le **secteur social** : proposition de logements réservés pour le compte des salariés des entreprises clientes auprès des bailleurs sociaux*
- dans le **secteur libre** : proposition de maisons et d'appartements

AVANCE LOCA-PASS® : avance du dépôt de garantie sous forme de prêt à 0%*

GARANTIE LOCA-PASS® : uniquement dans le secteur social, caution couvrant le paiement des loyers et charges en cas de difficultés passagères du locataire*

ACCÉDANTS PROPRIÉTAIRES

Offre de biens dans le neuf ou l'ancien.

Conseil en financement : analyse du projet immobilier, optimisation du montage financier et accompagnement jusqu'au déblocage des fonds

Prêt Accession : destiné aux salariés des entreprises clientes dans le cadre de l'achat de leur résidence principale*

Prêt relais : destiné aux salariés en mobilité professionnelle pour acquérir un nouveau logement avant d'avoir vendu l'ancien*

Travaux : prêt Travaux Action Logement* et solutions de financement négociées avec nos partenaires bancaires

BAILLEURS

Du projet d'investissement locatif à la gestion du bien :

- optimisation du projet d'investissement par un diagnostic de la situation patrimoniale et fiscale
- propositions de biens construits par le groupe ou sélectionnés auprès de partenaires immobiliers
- négociation des conditions bancaires et montage complet du dossier
- gestion locative pour une sécurisation de l'investissement

SALARIÉS EN MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

CIL-PASS MOBILITE® : accompagnement dans la recherche d'un logement locatif sur le site d'arrivée

AIDE MOBILI-PASS® : destinée à soutenir financièrement des salariés qui doivent changer de résidence pour raisons professionnelles*

AIDE MOBILI-JEUNE® : destinée aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle

SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

CIL-PASS ASSISTANCE® : destiné aux salariés qui rencontrent des difficultés financières consécutives à des accidents de la vie, d'ordre familial ou professionnel (perte d'emploi, divorce, décès, ...)